

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUINSAC

MM. les Membres du Conseil Municipal sont convoqués
pour la réunion qui aura lieu

MARDI 28 AVRIL 2026 à 18 H 30
à la salle de motricité de l'école

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 24 février 2026
- Décision du Maire

Délibérations :

1. Désignation d'un délégué au SDEEG
2. Désignation de deux représentants à la Commission Locale de l'Energie (CLE) Vallée de la Garonne
3. Désignation d'un représentant à la Mission Locale des Hauts de Garonne
4. Désignation d'un représentant à Gironde Ressources
5. Désignation d'un représentant au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde
6. Désignation de deux représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers
7. Evolution des commissions communales
8. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
9. Désignation du référent déontologue des élus locaux
10. Nomination du référent communal de la charte intercommunale « Vivre Ensemble »
11. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026
12. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet
13. Création d'un poste de rédacteur à temps complet
14. Subvention à l'association Tennis des Portes de l'Entre Deux Mers
15. Subvention à l'association Musi Quinsac
16. Subvention à l'association Jazz360
17. Subvention à l'association La Bonne Heure
18. Subvention à l'association des Anciens combattants de Quinsac
19. Subvention à l'Amicale Rosa Bonheur
20. Subvention à l'association L'Esprit de Garonne
21. Subvention au Syndicat de Chasse de Quinsac
22. Subvention à l'Amicale de Jumelages
23. Subvention à l'association Quinsac Activités Permacoles
24. Subvention à l'association des Parents d'élèves
25. Subvention à l'association Les Choraleurs
26. Subvention à la Société Archéologique et Historique du Créonnais
27. Subvention à l'association Théâtre épique

Questions diverses

- Délégués communaux aux syndicats et commissions obligatoires de l'intercommunalité